N° 6 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mercredi 6 Janvier 1909

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois . 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75
LOCALES. . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

OPINIONS

L'ARRÊT DE DIJON

Le fantastique jugement de la cour de Dijon montre ce que nous pouvons attendre du notre magistrature inamovible. Parmi les motifs donnés pour condamner l'instituteur à des dommages-intérêts, figurent notamment les appréciations injurieuses qu'il s'était permises sur les soldats... du premier Empire. La cour de Dijon a formulé, à ce sujet, un considérant absurde, sur « la gloire intangible de notre patrie » qui n'est pas celle « de tel ou tel régime ». O patriotisme ! que d'inepties on met sur ton compte ! Vous voyez jusqu'où l'on va avec un tel système. Si les soldats du premier Empire sont « intangibles », les soldats de l'ancien régime ne le sont pas moins. L'histoire atteste qu'au temps de Jeanne d'Arc, les troupes étaient composées d'affreux brigands, voleurs, tortionnaires, qui la pays ennrluc, formaient les plus hideuses bandes de routiers. Avec la jurisprudence de la cour de Dijon, un instituteur qui se permettrait de reppeler ce fait qui, je crois, n'a jamais été contesté, pourrait être condamné à quatre cents francs d'amende au profit du père de chacun de ses élèves.

Les soldats que donnait le régime du recolage au temps de Louis XV, valaient assurément mieux, mais ils ne passaient pas pour la portion la plus brillante ou la plus honorable de la société. On sait ce qu'en disent tous les écrivains contemporains, et comment ils étaient jugés par les membres de la Constituante, qui ont préparé la réforme militaire. S'ils ont été vaillants et généreux, cela prouve en faveur du notre caractère national ; car c'était, par leur origine, un ramassis d'assez mauvais sujets. Quant aux soldats prussiens avec lesquels le Grand Frédéric a remporté ses victoires, ces espèces de lorçats de la caserne étaient universellement méprisés en Prusse même. J'ignore si à Berlin un instituteur qui aurait rappelé ce souvenir serait frappé au nom de la « gloire intangible de la patrie ». Mais je sais que dans notre République ce serait un véritable scandale que de prétendre nous faire adorer comme des saints mémoire les braves vainqueurs de Fontenoy.

Les soldats du premier Empire, auxquels M. Morizot a paraît-il, manqué de respect, étaient plus à plaindre qu'à blâmer, et ne méritent les injures de personne. Enrôlés par le despotisme le plus impitoyable, arrachés souvent aux foyers où se cachaient les conscrits réfractaires et envoyés aux terribles boucheries du César corse, ils ne sont pas responsables de la politique d'ambition insatiable dont ils n'ont été que les victimes. Mais ils appartiennent à l'histoire : et il faut avoir perdu le sens pour proclamer leur « intangibilité ». La cour de Dijon reconnaît que M. Morizot a toujours répudié hautement les doctrines antimilitaristes, qu'il serait inadmissible de vouloir pénétrer dans l'enseignement de nos écoles. S'en prendre à ce qu'il a dit des soldats du siècle dernier pour accorder une indemnité pécunière aux parents des enfants dont ces appréciations ont offensé les oreilles, c'est assurément un des plus forts défis au bon sens que notre magistrature se soit permis.

Notez que pendant longtemps l'enseignement donné, non seulement dans les bottes cléricales, mais encore dans les établissements de l'Etat, a été épouvantablement injurieux pour nos pères de la Révolution, pour lesquels on aurait assurément autant de droits à invoquer la « gloire intangible » de la patrie que pour les conscrits menés malgré eux à la victoire par Napoléon. Vous voyez d'ici quel aucès aurait eu un père de famille, se plaignant aux tribunaux du la façon dont on a inaulté devant son fils les Danton, les Hoche, etc., et réclamant, soit d'un collège de l'Etat, soit d'un établissement de jésuites, une indemnité pour ce motif.

On aurait un raison de l'envoyer promener. Tout enseignement deviendrait impossible, si la précédent obscure de la cour de Dijon passait à l'état de jurisprudence. Le bon sens admettrait qu'un père prétendît son enfant atteint dans des conditions qui autorisent à réclamer une indemnité, si le maître chargé de son instruction le percentirait au point de vue des idées morales universellement admises. On a accusé M. Morizot d'avoir commis cette faute ; mais ne n'est point là le grief développé par l'arrêt, qui reconnaît même que celui qu'il condamne « n'a jamais donné lieu à un reproche sérieux relativement à ses mœurs, ni à sa conduite ».

Qua reste-t-il donc ? Une nouveauté tout à fait extraordinaire. Car en chercherait vainement dans le passé rien qui ressemble de près ou de loin aux prétentions de la cour de Dijon ; et je ne crois pas qu'on pourrait trouver rien de semblable dans aucun pays étranger. Il était de principe jusque-là que le gouvernement avait le contrôle, non seulement de l'enseignement donné par lui, mais encore de celui que donnent les établissements privés ; que c'était à lui de dire si cet enseignement était bon ou mauvais, et à frapper de mesures disciplinaires, ou d'interdiction les maîtres malfaires. Maintenant, dépendre d'un juge irresponsable, puisqu'il est inamovible, de se substituer au gouvernement, de trancher les questions d'enseignement, comme il trancherait une question d'héritage ou de mur mitoyen ; et de s'immiscer, avec ses partis-pris personnels, dans la direction de l'instruction publique. Le maître d'école, le professeur répondra pécuniairement des idées qu'il enseigna ou des paroles qu'il prononça, en vertu de cette conception fantastique des dommages-intérêts appliqués à l'instruction publique.

Il est indispensable de mettre la République à l'abri de pareilles tapisseries judiciaires. Le seul fait qu'elles ont pu se produire, révèle un mal plus profond, auquel il faudra bien chercher un remède : assavoir l'esprit de révolte d'une partie de la magistrature contre notre régime démocratique : esprit de révolte qui, loin de disparaître, se rencontre aujourd'hui chez des hommes dont la nom rappelle de grands souvenirs républicains, et qui ne rougissent pas de l'attacher aux pires besognes réactionnaires.

C'est au législateur d'aviser.

Camille PELLETAN.

La Politique

Le résultat prévu des élections sénatoriales, et aussitôt après le parti démocratique, et qui est une nouvelle condamnation de la politique progressiste, condamnation prononcée par la partie « propriétaire et conservatrice » du pays, ce résultat est à la fois une leçon et un encouragement.

Il indique, avec une clarté que nul ne peut nier aujourd'hui, que le suffrage restreint, plus limité cependant que le suffrage universel, ne s'accommode pas d'une action molle et imprécise, et qu'il attend du gouvernement une attitude énergique.

C'est la leçon.

Il engage aussi le Parlement à poursuivre avec plus de vigueur que jamais la réalisation d'un programme économique et social qui doit avoir le pas, désormais, sur les questions purement politiques.

La nation ne veut pas de collectivisme, de la révolution autoritaire et étatiste, mais il serait bien difficile, même en employant les raisonnements les plus logiques et les plus moraux, d'empêcher les masses populaires de se précipiter vers ces chimères, si les républicains ne s'occupaient pas suffisamment de leurs intérêts directs.

Il fut un temps où le petit rentier, le petit propriétaire, la bourgeoisie rurale et arbaine frémissait, épouvantée, à la vraie idée de certaines revendicatione sociales. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Ces classes comprennent que leur sécurité ne peut s'assurer solidement que sur la pratique de la solidarité des citoyens, et elles acceptent d'accomplir leur part de sacrifices en vue du bien général.

On ne comprendrait donc pas une nation gouvernementale et parlementaire qui ne s'inspirerait pas de ces considérations. Les élections de dimanche sont une promesse et un ordre. Nous verrons bien si la colonie nationale sera entendue.

Henry JAGOT.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Crise de l'Europe

Toute la physionomie politique de l'Europe se transforme, les rapports traditionnels des gouvernements entre eux changent d'une manière étonnante. Cette grande évolution européenne, dont nul ne peut encore prévoir la suite et les effets, a eu, pour cause, ou tout au moins pour occasion immédiate, la transformation libérale de la Turquie.

Le triomphe pacifique de la Jeune-Turquie, l'avènement du régime constitutionnel et libéral dans l'empire ottoman, a amené les changements les plus curieux dans l'attitude réciproque des grands Etats. Et vraiment, ce serait un coup de théâtre singulier, si cette transformation de la Turquie, saluée partout comme un événement heureux et en progrès, devenait pour l'Europe une source de guerres et de calamités ; ar cela peut très bien arriver.

Ce serait le cas de dire que les hommes ne savent jamais ce qu'il faut souhaiter et ce qu'il faut craindre, et que l'on voit à tout propos tourner un malheur ce que l'on croyait fait pour le bonheur du genre humain. Si la guerre allait se produire en Europe, comme plusieurs le redoutent, l'histoire raconterait que cela est venu par suite de la révolution libérale de la Turquie, qui a amené le proclamation de l'indépendance bulgare et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine à l'empire austro-hongrois. Dès lors les Serbes, à leur tour, se mettent en mouvement pour protéger leur indépendance et pour se procurer l'accès de la mer Ionienne, qu'ils ont eu depuis si longtemps ! Tout le reste découle de la crise générale de l'Europe et conflit général des nations.

Pour la première fois dans l'histoire, la Russie se prononce en faveur de la Turquie, comme l'a remarqué M. Isvolsky à la Douma. La Russie ne songe plus à s'emparer de Constantinople, à conquérir les Dardanelles et à saluer les rivages enchantés de la Méditerranée ; elle met au contraire toute sa politique à soutenir la Turquie contre les empiètements de l'Autriche. D'autre part l'Allemagne, qui s'était faite la grande protectrice du sultan, mesure plus quelle conduite observer. Tous les plans de Guillaume II sont contrariés et déjoués par l'arrivée au pouvoir du parti libéral et constitutionnel de Turquie.

Au lieu d'avoir leurs regards constamment tournés vers Berlin, voici que les Turcs libérés en tournent de nouveau vers la France et vers l'Angleterre, les grandes nations libérales de l'Occident.

Ainsi, la Russie, la Turquie, l'Angleterre, la France, semblent en ce moment avoir le même orientation politique. L'Italie, effrayée par l'une des plus grandes catastrophes dont l'histoire du globe terrestre tasse mention, se trouve neutralisée par la politique internationale. Elle aura assez de relever ses ruines, de cicatriser ses plaies et le monde entier. la France en particulier, lui donne les témoignages les plus éclatants de la solidarité humaine !

Sur cette surface de boue et de sables mouvants, secouée par de telles convulsions, lorsque les palais de marbre ne valent pas plus que des cabanes, et que les cordes et des piquets, tant-il que les peuples et les gouvernements viennent encore à se bâtir au milieu des forces cosmiques déchaînées ?

Il apparaît que l'Allemagne de Guillaume II n'a jamais été plus seule qu'en ce moment, vis-à-vis d'une Europe soupçonneuse et hostile. La Russie, la Turquie, l'Angleterre, la France, rapprochées l'une de l'autre, s'appuient moralement des quatre points cardinaux. Mais elles ne veulent que la paix, cela est certain ; la France républicaine et parlementaire surtout ne proclame que sa volonté de paix. Tous les peuples civilisés entendent désormais résoudre par leurs efforts pacifiques les questions qui peuvent les diviser. Ainsi tous les raisonnements sont pour le prolongation indéfinie d'un état de paix, auquel on s'attache de plus en plus par l'habitude.

Mais à côté de ces raisonnements, il y a l'instinct profond de l'Europe qui lui dit de prendre garde et que, d'un moment à l'autre, peut éclater la surprise de la guerre, comparable à la catastrophe soudaine qui a fondu sur l'Italie et stupéfié le monde.

Hector DEPASSE,
Député de la Seine.

UN GRAND PROJET PARISIEN

Les Champs-Elysées prolongés jusqu'à la Forêt de St-Germain

Paris est comme une belle dame, sa renommée n'atra est sa beauté. Son prestige universel lui vient premièrement de la ; elle attire tous les étrangers et les voyageurs parce qu'elle est une ville d'élégance, une capitale somptueuse. On l'admire, mais aussi on l'envie. Beaucoup de capitales étrangères se livrent à toutes les prodigalités pour s'embellir comme elle, car notre exemple leur a enseigné que la beauté pour les villes est une source de richesses plus certaine que les meilleures industries et les plus solides commerces. Il y a déjà rivalité d'élégance entre certaines capitales de l'Europe et cette rivalité ne fera que s'accentuer. Paris doit donc tout faire pour ne pas voir la beauté de sa souveraineté esthétique, et le premier devoir des édiles parisiens est d'accueillir l'instinct, de pérenner et de faire aboutir tous les embellissements capables d'accroître cette souveraineté.

Deux embellissements de première importance seviennent en ce moment à l'ordre du jour au Conseil municipal et au Conseil général : l'utilisation des fortifications désaffectées et le prolongement de l'avenue des Champs-Elysées jusqu'à la forêt de Saint-Germain.

Le premier de ces deux immenses projets va être ajourné pour complément d'études, car la question réponse partiellement pour les fortifications nord de Paris est remise en discussion pour l'ensemble de la zone militaire. Le second projet lui, est tout prêt ; l'opinion publique lui est tout à fait favorable, l'édilité parisienne aussi ; il va venir en discussion au Conseil général de la Seine qui ne peut manquer de conclure en faveur de la concession demandée.

L'auteur du projet remanié est M. Léon Franca, l'ingénieur très réputé qui a rendu et brillamment l'entreprise du grand boulevard du département du Nord reliant, par une promenade admirable et par des chemins électriques, les grandes villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.

L'avant-projet soumis à l'administration par M. l'ingénieur Léon Franca est grandiose. La perspective de la place de l'Etoile sur l'axe des Champs-Elysées et de l'avenue de la Grande-Armée est prolongée au delà du Rond-Point de la Défense par un boulevard majestueux de 50 mètres de large allant en flèche jusqu'à la mairie de Mesnil-le-Roi à l'entrée de la Forêt de Saint-Germain. La largeur du boulevard permet la création de quatre chaussées, d'une ligne de trains électriques à marche rapide et de trottoirs ombragés pour les cyclistes, les cavaliers et les piétons. Les chaussées sont encaissées par les trottoirs, les routes extérieures étant réservées aux voitures ordinaires ; la grande chaussée centrale comprend deux pistes pour les automobiles placées à droite et à gauche des voies du chemin de fer électrique. La circulation ne sera tolérée que dans un seul sens : voir descendante à voie montante. C'est le type du boulevard moderne pour l'utilisation des vitesses, des dangers de collision sont écartés. Ainsi, dans les rencontres des routes ordinaires les pistes automobiles et électriques plongent en dessous ; la ligne du boulevard est invariablement droite jusqu'à la forêt, en rentrera sans crainte des virages et des à-coupes. Le boulevard de Paris à Saint-Germain met la forêt à vingt minutes des Champs-Elysées et de la place de l'Etoile.

Ce projet est non seulement séduisant, il est nécessaire, car il répond à l'extension progressive de la capitale vers l'occident. Si on ne perce pas cette voie au début du 20e siècle alors que la magnifique vallée de la Seine est libre, on ne heurtera, dans cinquante ans, à l'accumulation des bourgades et des propriétés bâties.

Le boulevard de Saint-Germain deviendra vite une grande promenade à la mode, celle que l'on vantera dans toutes les capitales du monde, car à mi-chemin, vers la seconde boucle de la Seine, le panorama est unique avec le cirque étendu des collines boisées de Cormeilles, Herblay, Saint-Germain et Marly et la perspective de Paris couronné par l'Arc-de-Triomphe, à l'horizon sel ; sur toute la longueur de la promenade, le projet prévoit la construction de villas et d'habitations de plaisance ; l'économie du projet repose en majeure partie sur les réalisations foncières et la concession du réseau électrique pendant une période de 75 ans. Les contributions que fourniront les départements intéressés — Seine et Seine-et-Oise — sont insignifiantes en comparaison des avantages énormes que Paris et les bourgades traversées recueilleront.

Tous ces renseignements m'ont été fournis par M. l'ingénieur Franca, qui m'a tenu avec confiance et philosophie la décision du Conseil général de la Seine et de l'administration. Le principe du boulevard de Paris et Saint-Germain est adopté depuis décembre 1906 ; le dossier a été envoyé pour étude à l'administration préfectorale, et l'ensemble va revenir devant l'assemblée départementale pour l'adjudication du chemin de fer électrique qui transportera le promeneur parisien en 15 minutes et pour 0 fr. 60 dans la forêt de Saint-Germain. Le Conseil général de Seine-et-Oise vient de désigner les membres qu'il délègue à la commission inter-départementale chargée de l'affaire car deux départements sont intéressés.

Il ne reste plus à la presse parisienne qu'à reprendre une question qui touche si directement à la prospérité de Paris et à son bien-être, et à en plaider chaleureusement la solution patronnée déjà par les deux grandes associations de l'Automobile-Club et du Touring-Club.

ESTIENNE.

PAGES LITTÉRAIRES

Lire en 4e page
L'HONNÊTE PAUVRETÉ
Par AUGUSTE FAURE

ECHOS

Médecin Tant Mieux

On juge à Paris un petit procès qui nous fait faire connaissance avec un médecin Tant-Mieux assez original.

Ce docteur prétend que la guérison dépend du malade bien plus que du médecin. C'est assez mon avis. Mais il ne fait rien magnier. Il y a des malades qui meurent non parce qu'ils ne veulent pas guérir, mais parce qu'ils ne peuvent plus vivre. N'importe ! à tous ses clients, notre médecin dient :

— Il faut vouloir fortement votre guérison ! vous guérirez.

Et les malades guérissent avec eux et leur demandant 50 francs

Un des malades a trouvé que c'est trop cher. Il pleure. Et comment si la médecine est un art si simple, il est logique de ne pas trop donner d'argent aux médecins.

La peur de mort et la cellule perpétuelle

M Henry Joly, de l'Académie des sciences morales, écrit dans la *Revue des Deux Mondes* :

Supposons le régime cellulaire établi. C'est ici que je me permets, non seulement au nom de la psychologie, mais au nom des faits, de soulever quelques objections. Il est certain que les criminels, tels qu'ils sont, ne sont pas, en leur vie, des victimes de tous ces gens qui, en leur présence, ont l'absence de tout esprit, réduits vite à l'état de brutes, ce sera pour eux la mort à petit feu ; la mort honteuse, un nouveau genre de guillotine sèche ; ou par un sentiment d'humanité auquel ne mélaient peu à peu l'accoutumance et l'oubli, vous forez sortir le condamné de son isolement, vous lui ménagerez cette petite vie bien heureuse que j'ai plus d'une fois décrite, pour y avoir vu moi-même les condamnés à perpétuité de tout un pays jouant d'ancienne aux cartes et aux dominos. En présence de cette alternative, je crois plus que jamais à la nécessité de renverser la solution adoptée par la Hollande. Elle dit avoir conservé la peine perpétuelle pour pouvoir abolir la peine de mort. Bien longtemps encore, il sera plus logique de dire maintenons la peine de mort pour quelques-uns, afin de laisser à ceux qu'on aura pu gracier l'espoir d'une libération, sans laquelle la cellule ne peut guère être ni supportable ni moralisante.

La loyauté féminine

On lit dans le *Revue* sous la signature de M. Analole France :

Je ne sais si la femelle humaine est naturellement artificieuse, mais je sais bien que le mâle, à travers l'histoire, s'est toujours montré brutal, féroce, sanguinaire et déloyal ; je ne vois donc pas ce que la moralité générale pourrait perdre ou gagner à l'accroissement de l'influence féminine.

Disons mieux : la moralité sociale ne peut se élever et s'affiner ; elle ne peut que se modifier. Toute société est mixte pour ceux qui en ont adopté les habitudes et qui en lirent avantage, immorale pour ceux qui ne n'en accomplent point. Notre société actuelle est mixte. L'homme qui en profite, immorale pour la femme qui en pâtit.

Ce ne sont pas d'ailleurs des considérations sur la morale qui retarderont ou accélèreront les progrès du féminisme. Ils se produiront, que nous le voulions ou non, par les mêmes causes, par l'égalisation inévitable de tous les individus, dans une société où la force matérielle ne se compte plus pour rien, où l'intelligence pratique qui vraiment ne diffère pas d'un sexe à l'autre, fait toute la valeur de l'être humain.

Pensées

L'ingratitude entre moins de plaisir au bien faiteur que l'ingrat.

LINCOLN.

Heureux le peuple dont l'histoire est sauvegardée

MONTESQUIEU.

Conseil des Ministres

Paris, 5 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Les événements de Draveil-Vigneux

Le Conseil a décidé de prendre, dès la rentrée des Chambres, l'initiative d'un projet d'amnistie qui s'appliquera exclusivement aux événements de Draveil et de Vigneux.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître l'état des affaires extérieures, notamment en Orient. Il a, d'autre part, donné lecture des instructions adressées à M. Regnault, ministre de France à Tanger, en vue du voyage qu'il va accomplir à Fez auprès du nouveau Sultan.

Ces instructions sont conformes aux déclarations faites aux Chambres par le Gouvernement et s'inspirent des conventions internationales relatives au Maroc et des accords spéciaux de la France avec le Gouvernement chérifien. Elles précisent les conditions d'évacuation progressive de la Chaouia, où Moulay-Hafid devra assurer l'ordre à mesure que nos troupes se retireront.

Les lois du travail applicables en Algérie

M. Viviani, ministre du Travail, a fait signer un décret appliquant à l'Algérie, sous réserve de modifications rendues nécessaires par la présence sur le sol algérien des indigènes, la loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs et les mesures de protection spéciales à l'égard des enfants, des mineurs et des femmes.

Le prochain Conseil

Les ministres se réuniront de nouveau lundi prochain, pour examiner les questions qui doivent venir en discussion devant les Chambres.

Feuilleton du 6 Janvier 1909 N° 21

LE CALVAIRE D'UN BRAVE

par

JULES MAZÉ

— Oui ; c'est le diable ! conclut Savin, dont la face se contractait.

Et il avait beau chercher, en effet, il ne trouvait rien, ou tout au moins rien de bien clair, rien de bien probant.

Son avis était qu'ayant retrouvé son premier mari qu'elle croyait mort, la jeune femme, désillusionnée sur le compte de Jean Smer, avait menacé celui-ci de la rupture d'un mariage, qui, du reste, en droit, devenait nul.

Jean Smer, alors voyant que la fortune allait lui échapper, aurait tué ou tait tuer la malheureuse femme.

Cette une explication, mais bien de chose encore, même si l'on admettait cette hypothèse, demeurait obscures.

Pour que le plan réussit, il avait fallu au Hardouin tôt accusé et condamné.

Or, Jean Smer, malgré sa rouerie, avait-il pu prévoir cette conséquence ?

— Décidément, je crois que le barbeau, flânant toujours par ce dire le pauvre Savin, dont la tête menaçait d'éclater ; et pelé, quand bien même l'erreur raison, rien ne servirait de rien. Il faudrait une preuve, plusieurs preuves. Où les trouver ?

Le pauvre diable en perdait peu à peu la graisse qu'il avait gagnée aux Peupliers.

Parfois, il lui passait dans le cerveau des idées folles.

Il avait envie d'aller trouver Jean Smer, de lui dire : « Prépondère les premier crime et lui ne m'avoues pas ce qui s'est passé près de la ferme Saimean »

Mais après réflexion, il s'abstenait.

Dénoncer le crime de Jean Smer... avait-il une preuve ? Qui le croirait, lui, le chemineau d'il accusait cet homme riche, en candidat à la députation ?

Personne, assurément.

Il ne fallait compter que sur le hasard, sur la providence. Mais, il y croyait peu, l'ancien troupier à la providence, car, tout au moins, elle lui paraissait avoir trop de faiblesses pour les fripons et s'occuper trop peu des malheureux. C'était, du reste, le seul sujet sur lequel il ne s'entendait pas avec Geneviève Salmann.

— Vous êtes un impie, lui disait la jeune fille, c'est très mal.

— Que voulez-vous, mademoiselle Geneviève, répondait-il, quand je vois tous les malheurs tomber sur de braves gens, je me dis que ca n'est pas juste, et, me foi, je ne puis croire à grand'chose dans ces conditions.

— Vous avez tort, Pierre.

— Peut-être bien mais je raisonne comme un homme simple... et puis, s'a pas la tête qui veut !

Lorsque Pierre Savin eut quitté Hardouin, après lui avoir fait prendre la nourriture dont le malheureux avait grand besoin, il se mit à arpenter les allées du parc pour essayer de se calmer.

Ce qui venait de lui arriver était si extraordinaire qu'il avait peine à y croire

Dans son cerveau, les idées se heurtaient sans qu'il pût parvenir à les mettre en ordre.

Il marchait sans rien voir, et bien qu'il alla heurter Geneviève, au détour d'un sentier.

— Vous avez l'air bien préoccupé, dit la jeune fille en souriant, que vous est-il donc arrivé ?

— Mais rien, absolument rien, balbutia-t-il, en rougissant un peu.

Puis il regarda la jeune fille et il vit, alors, que ses yeux étaient rougis, sa figure défaite.

— Mon Dieu, seriez-vous malade, s'écria-t-il.

Geneviève, alors, lui avoua que Jean Smer la poursuivait de plus en plus, et se montrait de plus en plus pressant.

Pierre serra les poings.

— Le misérable ! rugit-il.

— Il me mettra dans l'obligation de quitter cette maison ... Et que deviendra mon petit Jacques ?

— Le misérable ! Le bandit !

Geneviève essuya les larmes qui roulaient sur ses joues.

— Ne pleurez pas, fit Pierre Savin, très ému, et soyez tranquille... Plutôt que de vous voir partir, je crois bien que j'irais planter mon couteau dans la ventre de Jean Smer.

La jeune fille étant un peu rassurée, lui parlerait d'Hardouin.

Ah ! comme Pierre Savin eût voulu pouvoir dire à Geneviève : « Venez, il est ici, chez moi ! »

Il avait peur de se trahir, une peur effrenée, il ne savait plus où il en était ; ses réponses étaient parfois étranges.

Il souffrait comme un damné d'être obligé d'accepter une gratuite compromise, de n'observer un tel secret.

Mais il le fallait.

Comme par un fait exprès, comme si cette providence à laquelle il ne croyait guère avait voulu prendre une revanche, en journée, le petit Jacques éprouva le besoin de lui dire de son bon papa, de lui demander s'il le reverrait bientôt.

Et l'enfant lui dit tout bas :

— Tu sais, ami Pierre, bon papa ne nous laissera pas au méchant homme, il nous emmènera dans la grande ferme d'Alsace, Geneviève et moi... Où ! comme nous serons heureux !

L'enfant vit sans doute passer une ombre sur le visage de son ami Pierre, car il ajouta aussitôt :

— Sois tranquille ! il t'emmènera aussi, tu viendrez avec nous. Petit Jacques ne veut pas te quitter... Nous nous amuserons bien, va... Tu verras comme papa est bon

Puis, se tournant vers Geneviève :

— N'est-ce pas, dis, que Pierre viendra avec nous dans la ferme ?

Geneviève essuya les larmes qui roulaient sur la joue.

Ah ! la ferme, la jolie ferme blanche où la vie doit si douce, quand la reverrait-elle ?

Souvent, dans ses rêves, elle se retrouvait là-bas, avec Hardouin, devenu son mari ; elle se voyait gaîment les sentiers fleuris, pendue au bras de celui qu'elle aimait ; la sensation était si forte que la pauvre femme en rêvait réveillait. Et la réveil était affreux, et la malheureuse, ne pouvant retrouver le sommeil, l'oubli, pleurait jusqu'au jour.

Les paroles du petit Jacques avaient causé à Savin une émotion profonde ; cette tête, il lui eut le point de se trahir ; il saisit le mal de Geneviève ; déjà il ouvrait la bouche.

Mais, au moment où il allait parler, il aperçut, à travers les branches d'un petit arbuste, la silhouette de Julie, la vieille gardienne. Elle venait prévenir Geneviève que son déjeuner l'attendait.

En voyant Pierre Savin, elle fit la grimace

Savin s'esquiva rapidement ; il se dirigea vers un massif, dont la masse grise se détachait sur une large éclaboussure de soleil.

Le pauvre Pierre était brisé par toutes les émotions qui l'assaillaient depuis le matin ; il était sous un peu inquiet, car, il se demandait s'il lui serait possible de cacher longtemps Hardouin ; il se disait : « Comment cela finira-t-il ? » Il soupira.

— Enfin, murmura-t-il, en tranchissant le seuil de sa demeure, advienne que pourra !

Hardouin était abbant ; malgré sa fatigue, il lui avait été impossible de rester couché.

— Vous les avez vus ? demanda-t-il en apercevant Savin.

— Je les quitte à l'instant.

— Et vous ne leur avez rien dit ?

— Rien, mais, ma foi j'avoue que j'ai eu de la peine à retenir ma langue, j'ai même failli me vendre.

— Ils vous ont parlé de moi ?

— Ils m'en parlent toujours, Mlle Geneviève surtout.

La figure d'Hardouin s'assombrit légèrement.

— Mon fils, dit il, m'a peut-être un peu oublié... à cet âge, les impressions s'effacent facilement et rapidement.

— Vous avez tort de croire cela, monsieur Hardouin ; le petit Jacques vous aime en train de faire en long voyage et il demande souvent si son bon papa reviendra bientôt ..

D'un revers de main, Hardouin écrasa une larme qui roulait sur sa joue.

— Vos paroles me font du bien, dit-il.

Puis, en hésitant, comme s'il redoutait la réponse, il demanda encore :

— Vous croyez qu'il m'aime mieux que l'autre ?

— L'autre ! mais il le déteste, le cher enfant ! Il faut dire aussi que Jean Smer n'a pas pris le moyen de se faire aimer ; il a désintéressé complètement de l'enfant, et, lorsqu'il le rencontre, par hasard, il ne manque jamais de le gronder, de le bousculer, sous un prétexte ou sous un autre. Ah ! non, monsieur Jacques ne peut pas le détester, cela, je vous le garantis !

« Il n'a qu'un désir, le cher petit, c'est de vous voir revenir et de quitter cette maison avec vous pour retourner vers le pays d'Alsace...

— Ah ! le cher petit !... Je sais heureux, bien heureux, mon fils croyais ne plus pouvoir l'être jamais.

Pour cacher l'émotion qui le gagnait, Pierre Savin affecta de plaisanter.

— Là ! fit-il, vous voyez bien que vous avez tort de vous faire des idées pareilles. Mais j'espère que vous aurez bientôt tout le bonheur que vous désirez et que vous méritez.

— Puissiez-vous dire vrai, mon brave Savin !

— Vous verrez ! Vous verrez !

— J'en accepte l'augure. Ah ! j'aurais bien besoin d'un peu de bonheur et de calme !... J'ai tant souffert que cela me manque cet fort compromise... A vous qui êtes mon ami, Savin, je puis avouer que je n'aurais plus le courage de repasser par où j'ai passé... Non, je n'en aurais plus la force. Je suis épuisé, mon physique comme et moralement.

— Allons, allons, monsieur Hardouin, plus d'idées noires, à présent. Vous êtes prisonnier, et je me trouve, moi, [illegible] en geôlier ; mais c'est fini, [illegible] de prison est tiré [illegible] vous...